



TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°82-2024-026

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2024

Sommaire

Préfecture de Tarn-et-Garonne / PREFET-CABINET

82-2024-02-02-00002 - AP du 2 février 2024 portant réouverture de l'A62 et de l'A20 (2 pages)

Page 3

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2024-02-02-00002

AP du 2 février 2024 portant réouverture de
l'A62 et de l'A20



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Arrêté n° 82-2024- du 2 février 2024 fixant réouverture de la circulation sur les autoroutes A62 et A20

**Le préfet de Tarn-et-Garonne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route, et notamment l'article R. 411-18 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relatif à la modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret du 22 mars 2023 portant nomination de Monsieur Vincent ROBERTI en qualité de préfet du Tarn-et-Garonne ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu la circulaire n°96-14 du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière du 13 août 1977 modifiée ;

Vu l'arrêté préfectoral numéro 82-2024-01-30-00002 du 30 janvier 2024 relatif à l'interdiction de circulation sur une section de l'autoroute A62 et mise en place d'une déviation ;

Considérant la fin des difficultés de circulation liées aux mouvements des agriculteurs survenus le 30 janvier 2024 sur l'A62, entre les échangeurs de Bressols et l'échangeur d'Agen dans les deux sens, et le 22 janvier 2024 sur l'A20 entre l'échangeur de Caussade n°59 et l'échangeur d'Aussonne n°60

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n°82-2024-02-01-00002 du 1^{er} février 2024 fixant réouverture de la circulation sur autoroute A62 et maintien de déviation et l'arrêté n°82-2024-01-22-00005 du 22 janvier 2024 portant interdiction de circulation sur une section de l'autoroute A20 et mise en place d'une déviation sont abrogés.

Direction départementale des territoires - 2 quai de Verdun - BP 775 - 82000 MONTAUBAN
Accueil du public : 18 rue Sainte Claire et uniquement sur rendez-vous

Tél. 05 63 22 23 24
Mél : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr

Article 2 : La circulation sur l'autoroute A 62, dans les deux sens entre l'échangeur d'Agen numéro 7 et l'échangeur de Bressols numéro 10, ainsi que les accès aux échangeurs n°8 de Valence d'Agen et n°9 de Castelsarrasin sont rétablis.

La circulation sur l'autoroute A20 dans les deux sens de circulation entre l'échangeur de Caussade n°59 et l'échangeur d'Aussonne n°60 est rétablie.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prennent effet dès la levée de la signalisation sur autoroute et sur le réseau départemental par le Conseil Départemental, les forces de l'ordre ou la société Vinci Autoroute.

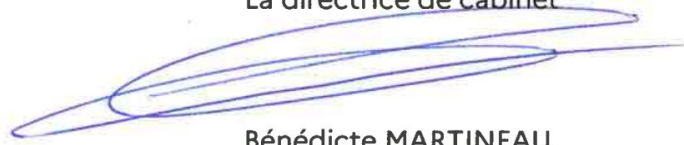
Article 4 : Le directeur départemental de la police nationale de Tarn et Garonne, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale de Tarn et Garonne, la directrice départementale des territoires de Tarn et Garonne, le directeur régional des autoroutes du Sud de la France Sud-ouest, le directeur des services incendie et de secours de Tarn et Garonne, le Président du Conseil Départemental de Tarn et Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et ampliation en sera adressée à messieurs les Préfets de la Zone de Défense Sud et Sud Ouest.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs par voie postale ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Montauban,
le 2 février 2024

Pour le préfet et par délégation,
La directrice de cabinet

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, written over the text 'La directrice de cabinet'.

Bénédicte MARTINEAU